Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20261007-DL_2026_10_06-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-ROC'H
SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2026

Convocation du 01 octobre 2026

Secrétaire de séance	Anne LEVEQUES
Nombre de conseillers en exercice	29
Présents : 23	M. HAREAU Mme JACOB Mme BERNARD M. GIRAUD M. VAILLANT Mme TREMAUDANT M. THERIN Mme LEVEQUES Mme LEPAYSANT M. MERIEULT M. GLOAGUEN Mme MARIAIS M. LEVILLAIN Mme LE GARS M. GORON M. COUTURE Mme GAILLARD M. DINAHET Mme BROSSELLIER M. BLANCHARD DE LA BUHARAYE Mme DELAMARE M. LEMEE M. SAINT-LÔ
Représentés : 5	M. MASSON par Mme BERNARD Mme MONSIMET par M. HAREAU Mme CHAUVIN par Mme JACOB M. ROUVRAIS par M. GIRAUD Mme JOUQUAND par M. MERIEULT
Absents : 1	Mme ADAM

DL_2026_10_06
Patrimoine – indemnités de gardiennage des églises

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une indemnité peut être allouée aux personnes qui assurent le gardiennage des églises communales.

Elle est représentative des frais que les intéressés exposent pour s'acquitter de la tâche qui leur est confiée.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales a été fixé :

→ en 2025 à :

- 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.
- 126,91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20261007-DL_2026_10_06-DE

Il revient au Conseil Municipal de fixer, dans la limite de ces plafonds réglementaires, le montant des indemnités pour la commune de Mesnil-Roc'h.

Vu les circulaires n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 Janvier 1987 et n° NOR/IOC/D/11/21246/C du 29 Juillet 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant maximal de l'indemnité de gardiennage pour 2025 :
 - Eglise de Lanhélin : 503,42 €
 - Eglise de Saint-Pierre-de-Plesguen : 503,42 €
 - Eglise de Tressé : 126,91 €

La secrétaire de séance

Anne LEVEQUES

Mairie de Mesnil-Roc'h
Ille-et-Vilaine

Le Maire

Rodolphe HAREAU